



DECLARATION FSU ET SUD-EDUCATION -CHSCTA 7/06/2018 -



Monsieur le Président du CHSCT-A de l'académie de CAEN,

Cette année 2017/2018 se termine dans un climat bien amer pour les personnels et leurs représentants.

En effet, Monsieur le Président, cette année a été marquée une nouvelle fois par des modifications importantes de l'environnement professionnel de nombre d'agents, dans les écoles, dans les établissements, dans les services provoquant une augmentation des risques psychosociaux auxquels ils sont exposés.

Le repérage des conséquences lourdes et néfastes, de ces modifications et de la mise en œuvre d'un nouveau type de « management », pour la santé des personnels et pour la qualité du travail, sont repérables dans nombre de remontées du terrain (signalements dans le RSST, arrêts de travail, demandes de mutation choisies ou imposées, recours présentés, ...).

Les agents souffrent :

- des difficultés liées aux écarts de plus en plus grands entre le travail prescrit et les moyens donnés au travail réel ;
- des modifications des organisations de travail insuffisamment anticipées,
- des tensions exacerbées par une volonté d'imposer une pression hiérarchique et de mettre à mal les possibilités d'être soutenu par des collectifs de travail.

La politique managériale mise en œuvre dans votre académie est de votre responsabilité politique. Ce d'autant qu'elle est dans la lignée des mesures à venir du gouvernement qui, dans le cadre du plan « Action publique 2022 », annoncent un dynamitage en règle des commissions administratives paritaires qui protègent les droits de l'ensemble des fonctionnaires au cours de leur carrière. Nous dénonçons cette offensive directe sur le statut des fonctionnaires, dont celles et ceux de l'Éducation nationale que nous représentons. En effet, en vidant les CAP de leurs compétences, il s'agit, pour le ministre, d'entraver un certain nombre de droits collectifs, et de renforcer la gestion managériale des carrières de l'ensemble des personnels.

Plusieurs réformes provoquent donc de vives inquiétudes chez les agents, puisqu'elles ont pour conséquences une gestion brutale de leurs affectations et une remise en cause de leur travail, déjà anticipées voire vécues par eux.

Ainsi, pour la réforme de l'enseignement professionnel. Le développement de l'apprentissage, la mixité des parcours et des publics sont une menace sur le statut des professeurs de lycée professionnel, leurs 18h hebdomadaires, et pour les formations sous statut scolaire. La baisse programmée des horaires disciplinaires va inévitablement affaiblir le contenu des formations et entraîner des suppressions de postes prévues dans les dotations horaires (DHG) de 2018/2019 des lycées professionnels . Cette mesure budgétaire ne va pas dans le sens d'un meilleur encadrement dont les élèves de ces lycées ont grandement besoin et sera source de RPS pour les professeurs de lycée professionnel (comme en témoigne la situation à Condé en Normandie).

Ainsi, le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » étudié à l'Assemblée nationale en avril dernier est une nouvelle attaque envers les personnels chargés des missions d'information et d'orientation. En effet, de par l'article 10 du projet de loi stipulant que c'est la région, et non plus l'État, qui « délivre l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants », chacun voit que les CIO seront tout simplement fermés et que les personnels ignorent « ce qu'ils vont devenir » ... Seront-ils affectés aux établissements (psy-EN) ? Ou aux rectorats ou aux DSDEN (DCIO) ?

Pouvez-vous, monsieur le Président, leur assurer qu'ils ne seront pas « prêtés » à la région ?

La remise en cause des CHSCT ne peut conforter que l'analyse des agents et de leurs représentants quant à la volonté, dans le but de légitimer la casse des services publics, de mise à mal des agents du service public, de leur possibilité de réaliser un travail de qualité et de faire respecter leurs droits.

Dans le document d'orientation pour la concertation intitulé « refonder le contrat social avec les agents publics » notre comité est plus que jamais menacé et avec lui tout l'avenir même de la politique ministérielle Santé, Sécurité et Conditions de Travail, à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Les principaux arguments du gouvernement pour supprimer les CHSCT portent sur : un trop grand nombre de réunions, un chevauchement des compétences, et une insécurité juridique liée aux concertations obligatoires. Pour nous, ces arguments sont fallacieux.

Au final, il aura fallu 30 ans pour obtenir des CHSCT dans la Fonction publique, et le gouvernement actuel envisage de les détruire en quelques semaines... Il s'agit là d'une preuve supplémentaire s'il en fallait, que l'idéologie néolibérale supprime tout, au détriment même de la démocratie, et en détruisant le Vivre ensemble.

Nous tenons à réaffirmer solennellement notre attachement à la politique « Santé, Sécurité et Conditions de Travail ». Cette politique doit être pérennisée et améliorée, en la dotant des moyens nécessaires pour qu'elle puisse accomplir ses missions, dans l'intérêt des agents.

Alors que le travail doit s'adapter à l'homme et que les personnels ont apporté la preuve, tant de leur engagement que de leur capacité d'adaptation à un environnement en constante évolution, il est inacceptable qu'ils soient sans cesse dénigrés y compris par ceux qui devraient au contraire les soutenir dans l'exercice de leurs missions.

Aussi, nous, représentants du personnel à ce CHSCT-A, dénonçons le fait que, de manière récurrente, notre travail a été entravé cette année, comme en témoignent les éléments suivants :

L'affichage d'une volonté de dialogue social et de concertation, s'est traduit, lors des deux derniers CHSCT par la délégation de la présidence à un responsable d'un service dont l'attitude ne pouvait être analysée, par nous, que comme faisant preuve d'un mépris vis à vis des représentants des personnels et non respectueuse de l'exercice de leurs missions. Au nom des agents de l'académie dont M le Recteur a la responsabilité en terme de santé, de sécurité et de conditions de travail, nous ne pouvons le passer sous silence. Le procès verbal de la dernière réunion du comité que vous nous soumettez aujourd'hui en est une preuve. Il en va de même de la lettre inacceptable, sur le fond et la forme, qui a été adressée, au nom du Recteur, au secrétaire du CHSCTA (et dont l'objet concernait, entre autres, la procédure d'élaboration de l'ordre du jour de l'instance).

Aussi, les représentants de la FSU et de Sud Éducation vous informent qu'ils sont contraints de saisir l'Inspecteur de santé sécurité au travail pour que le CHSCT-A de l'académie de CAEN ne soit pas vidé de toute sa substance.